

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DU 202 - Subvention à l'association « Les Amis de l'EcoZAC de la place de Rungis (13e)».

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association « Les Amis de l'EcoZAC de la place de Rungis (13e)» ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association « Les Amis de l'EcoZAC de la place de Rungis (13e)».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 824, nature 6574, ligne VF 60001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.